

MAG

le 130 JUN 2024



FQ.
fgta



**ÉLECTIONS TPE
ET SALARIÉS
DU PARTICULIER
EMPLOYEUR :
C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS !**



ÉPARGNE RETRAITE

Constituez une épargne et préparez une retraite sereine et confortable !

Avec les solutions d'épargne retraite de Malakoff Humanis, vous bénéficiez de nombreux avantages.

- Planifiez **votre retraite en toute tranquillité** et anticipez une éventuelle baisse de revenu.
- Utilisez votre épargne pour **concrétiser des projets** comme l'achat de votre résidence principale.
- Bénéficiez d'un cadre social et fiscal avantageux pour **optimiser votre épargne**.

Retrouvez toutes nos solutions en scannant ce QR code ou sur malakoffhumanis.com



H-25542_2402 ©AdobeStock

L'ÉDITO 130



Cher(e)s camarades,

L'année 2024 constitue la dernière ligne droite pour consolider la représentativité de FO. Après les excellents résultats que vous avez obtenus lors des élections CSE, votre organisation syndicale aura encore besoin de votre aide. D'abord du 25 novembre au 9 décembre, lors des élections des salariés des TPE et des salariés des particuliers employeurs, puis, début 2025, avec les élections aux Chambres d'agriculture. Ces élections doivent permettre de renforcer le poids de la FGTA-FO dans les branches et d'améliorer la représentativité interprofessionnelle de la Confédération FO.

Avant cela, si pour bon nombre d'entre vous, les congés d'été approchent, d'autres seront sur le pont avec les JO. La FGTA-FO est solidaire de l'ensemble des salariés concernés dans leur mobilisation pour obtenir des compensations à la modification de leurs conditions de travail. Les salariés sont le principal atout d'une entreprise, et doivent être reconnus comme tel. Avec son « choc de simplification », le gouvernement va dans le sens contraire. Sur la fiche de paie disparaîtront les éléments liés aux cotisations qui ouvrent le droit aux éléments de salaire différé, mais mentionneront le « coût du travail ». Un salarié n'est pas un coût, mais le moteur de la création de richesses. Dans la même logique, le gouvernement remet le couvert sur l'Assurance chômage en durcissant de nouveau les conditions d'indemnisation. Plutôt que de se pencher sur une véritable politique de l'emploi et du travail, comme il aurait dû le faire à l'issue de la conférence sociale ou de la crise agricole, ce sont une nouvelle fois les plus précaires, déjà touchés par la réforme des retraites, qui vont se retrouver aux minima sociaux. En plus d'être injustes et brutaux, les choix du gouvernement sont un non-sens économique.

Malgré ce contexte, la FGTA-FO avance et continue de développer ses services. À compter de ce mois de juin, les adhérents à la retraite bénéficient d'une nouvelle offre de régime de remboursement de frais de santé à un tarif très compétitif pour limiter leurs restes à charge. Nous avons répondu à cette demande pour conserver des adhérents et améliorer le pouvoir d'achat de nos militants désormais à la retraite. Je vous souhaite un bel été.

Amitiés syndicales,

Laurent Rescanières,
Secrétaire général de la FGTA-FO

SOMMAIRE

● L'édito	3
● Actus sur le terrain	5-10
● Portraits croisés	12-13
● Dossier	15-16
● Actualités	20-22
● Syndicalisation	23
● Actualités	24-27
● Juridique	28-29
● Enquête	30

www.fgtafo.fr
Retrouvez toute l'actualité de la FGTA-FO sur les réseaux sociaux


Une publication trimestrielle de documentation syndicale de la Fédération Générale des Travailleurs de l'agriculture, de l'alimentaire, des tabacs et des services annexes Force Ouvrière - FGTA-FO: 15 avenue Victor Hugo 92170 Vanves - Tél.: 01 86 90 43 60 - Directeur de la publication: Laurent Rescanières Responsable de la communication: Alexandre Rault - Crédit photos: FGTA-FO, Adobe Stock - FreePik - unsplash.com Conception et création: Isabelle Mouton - Tél. 06 66 24 48 20. Impression: ICE Groupe - n°CPPAP: 1126 S 06489 - ISSN 1121S06489.





Engagés à vos côtés

L'apgis, partenaire
de la protection sociale :

- de la Boucherie
- de la Poissonnerie
- des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé
- de Carrefour 

Retrouvez-nous
sur [apgis.com](https://www.apgis.com)



#UNE BD POUR PRÉSENTER LES ÉLECTIONS TPE

QUELLE IDÉE GÉNIALE!



Le syndicat FO des emplois de la famille a créé une bande dessinée qui illustre de façon exhaustive et ludique les droits des salariés du particulier employeur et assistants maternels, et les associe au thème des élections TPE.

Elle permet de bien comprendre les enjeux des résultats attendus pour les métiers du secteur des emplois de la famille: un objectif commun que nous devons être nombreux à partager.

Bien plus encore, cette BD est un véritable support dans lequel nous rappelons tout ce que la FGTA-FO met à la disposition de ses adhérents pour les aider au quotidien, dans leur vie privée et leur vie professionnelle. Elle est en téléchargement libre sur le nouveau site internet FO des emplois de la famille.

Je remercie Véronique Delaitre, Secrétaire générale du syndicat FO des Emplois de la famille pour cette création.



• Elsa Lacoffe, Secrétaire fédérale

#FO PREMIER SYNDICAT CHEZ CARGILL FOODS

LES FRUITS D'UN TRAVAIL QUOTIDIEN

Chez Cargill Foods, producteur de nuggets pour McDonald's, les salariés ont largement plébiscité FO lors des élections CSE qui se sont déroulées en décembre 2023. Avec 43,11 % des voix obtenues face à cinq autres organisations syndicales, FO passe de la 2^e à la 1^{re} place (22,5 % aux précédentes élections).

Didier Qabbal, délégué syndical FO, nous explique les raisons de ce succès: « En 2021, FO a été le seul syndicat à appeler à la grève pour obtenir une harmonisation des accords entre Cargill Foods et les autres sociétés du groupe Cargill. Notre statut social n'était pas à la hauteur de ce dont pouvaient bénéficier les autres salariés du groupe et l'employeur n'était pas prêt à ouvrir de négociation à la hauteur des enjeux. Il n'y avait jamais eu de grève dans l'entreprise en 27 ans. La grève, très suivie, s'est étalée sur deux mois et dix jours. La direction a fini par céder et les négociations ont permis d'obtenir 200 euros supplémentaires sur le salaire de base, de nouveaux avantages, ainsi qu'environ 15 % d'augmentation pour les petits salaires en 2023.

Les salariés ont bien vu que l'arrivée de FO en 2020 a changé la donne. Pour finir, tous les accords d'entreprise ont été revus.

Grâce à la confiance des salariés, FO pèse dans les négociations, preuve en sont les dernières NAO qui ont abouti à un accord prévoyant 6 % d'augmentation générale, et 9 % pour les petits salaires en 2024.

Chez Cargill Foods, le premier coefficient de la grille de salaires est équivalent au niveau 175 de la Convention collective nationale pour les industries de produits alimentaires élaborés qui démarre normalement au niveau 120. C'est une revendication FO. Quand on arrive chez Cargill Foods à un poste d'ouvrier, on perçoit donc 2020 euros bruts. »

Didier Pieux, Secrétaire fédéral, a aussi pu observer lors d'une visite sur site en mars 2024, une large automatisation de la production: « Les postes de contrôle se sont substitués aux tâches pénibles et répétitives. Cela rend le travail plus humain et ouvre des perspectives aux salariés tout en préservant leur santé. » À cette attractivité supérieure à ce que l'on peut retrouver dans d'autres entreprises du secteur, Cargill Foods ajoute une autre particularité sur la sécurité



au travail: « Nous avons un système de sécurité poussé. L'idée était de lier le respect des procédures aux critères d'intéressement. Chaque erreur ou bonne action est consignée dans un registre. Le nombre d'actes enregistrés par mois fait désormais partie des critères d'intéressement. Cette idée de la direction a été acceptée par FO. Les salariés sont très attentifs et réceptifs à cette démarche, compte tenu du niveau d'intéressement. Les accidents de travail se sont raréfiés. Ça marche! »

• Alexandre Rault, Responsable de la communication

#FO LACTALIS

DE LA DERNIÈRE À LA DEUXIÈME PLACE EN SIX ANS!

Il y a six ans, FO était à la limite de perdre sa représentativité dans le groupe Lactalis, géant du secteur laitier, qui emploie 16 000 salariés. À l'issue du cycle électoral qui vient de se clôturer, FO occupe désormais la deuxième place!

Alain Wanègue, Secrétaire fédéral en charge du secteur, nous explique les clefs de ce succès: « Nous avons travaillé collectivement pour couvrir le terrain et les nombreux sites du groupe. Aujourd'hui, nous sommes présents dans 22 établissements. Motivées et formées, les équipes répondent aux questions juridiques des salariés, négocient et les accompagnent en cas de besoin. Surtout, je mets un point d'honneur à développer la communication: faire et faire savoir! Bien sûr, nous entretenons une dynamique collective en nous appuyant sur nos militants experts pour former et accueillir les nouveaux. »

C'est dans cette logique que le syndicat FO Lactalis a organisé, les 21 et 22 mai, son conseil syndical à la FGTA-FO. Fabrice Prudhon est intervenu sur le thème de la fiche de paie, Thierry Rogie sur l'accord salarial, la

GEPP, l'absentéisme, les arrêts maladie, Hervé Duval sur l'actualité de la branche, et Stéphane Bonnafous sur le rôle de l'UD. Le secrétaire général de la FGTA-FO, Laurent Rescanières, est venu saluer l'équipe et féliciter

chacune et chacun pour les excellents résultats obtenus aux élections. FO Lactalis, une force collective au service des salariés!

● Alexandre Rault, Responsable de la communication



#TROIS AG D'USTA

TROIS OCCASIONS DE RAPPELER LES ENJEUX DES PROCHAINES ÉLECTIONS TPE ET CHAMBRES D'AGRICULTURE

Trois assemblées générales d'USTA (Unions des Syndicats des Travailleurs de l'Alimentation) se sont déroulées ces dernières semaines, dont une constitutive.

Le vendredi 12 avril à l'UD 31 a eu lieu l'assemblée générale de l'USTA de Haute-Garonne, en présence de Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale, et de Pascal Chesnot.

Le rapport moral et financier, présenté par Étienne Randazzo, a été unanimement approuvé et un tour de table a permis aux militants réunis de faire le point sur les revendications

salariales, les résultats des dernières élections ainsi que des négociations les concernant.

Les membres du nouveau bureau, élus à l'unanimité, sont:

- Jean Marc Delpy, secrétaire,
- Étienne Randazzo, secrétaire adjoint,
- Patricia Bec: trésorière,
- Nathalie Denis, trésorière adjointe.

Le vendredi 19 avril, à l'UD 13 a eu lieu celle des Bouches-du-Rhône.

Et le jeudi 16 mai, à l'UD de Besançon, une nouvelle USTA a vu le jour dans le département du Doubs. Lors de son AG constitutive, les membres du bureau ont été élus à l'unanimité:

- Karim Belcaid, secrétaire,
- Stéphane François, secrétaire adjoint,

- Jérôme Ngall Edimo, trésorier
- Sandra Acunzo, trésorière adjointe,
- Karim Fellaou, archiviste.

Une vingtaine de participants ont assisté à cette AG constitutive, ponctuée de rencontres agréables et constructives. Nous y avons reçu Frédéric Gérard, du cabinet d'expertise Syncea, qui a abordé le CSSCT.

La FGTA-FO félicite tous les délégués qui ont répondu présent et se sont impliqués personnellement lors de ces assemblées générales, sans oublier les élus de ces bureaux.

DES ÉLECTIONS DÉTERMINANTES POUR LA FGTA-FO

Lors de ces trois AG, Stéphanie Prat Eymeric a rappelé les fondamentaux de notre organisation, ainsi que sa représentativité actuelle, puis elle a évoqué les sujets prioritaires de cette année pour la FGTA-FO, notamment:

- L'importance des prochaines élections TPE, qui se dérouleront du 25 novembre au 9 décembre 2024: Cinq millions de salariés travaillant dans les très petites entreprises (moins de 11 salariés) seront appelés à élire leurs représentants pour quatre ans.
- L'importance des élections, en janvier 2025, du collège 3A des Chambres d'Agriculture, défenseur historique des salariés. Il est indispensable que FO y soit largement représenté, afin de pouvoir continuer à porter les revendications des salariés.

Les Chambres d'Agriculture sont des organes consulaires. Ces élections servent au calcul de la représentativité des organisations syndicales. Plus que jamais, FO doit en sortir renforcée, afin que nos représentants puissent négocier, sur les territoires et nationalement, les CCN, les salaires, les conditions de travail, les prestations de santé et prévoyance ainsi que les œuvres sociales... La FGTA-FO met à la disposition de tous les salariés et candidats aux élections des Chambres d'Agriculture sa plateforme avantagespourtous.com, qui, sur inscription, permet de bénéficier d'offres intéressantes, de prix pour différents produits et services, de soutien scolaire pour les enfants ainsi que les consultations juridiques auprès d'un cabinet d'avocat multi droits. La FGTA-FO rappelle que grâce à leur carte syndicale, tous ses adhérents bénéficient d'un accès gratuit à la plateforme.

● Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale

#NEWREST FRANCE

VICTOIRE SYNDICALE À L'ARRACHÉ

L'équipe syndicale FO Newrest France vient de traverser une période préélectorale de deux ans et demi d'une intensité sans précédent. Un chemin semé d'embûches, qui a culminé avec les élections professionnelles du 20 mars 2024. Malgré une stratégie déloyale, hostile et agressive, orchestrée par la direction générale, nous avons finalement triomphé.

La direction de Newrest France a déployé des tactiques partiales pour favoriser un syndicat concurrent, reléguant toutes les autres organisations syndicales, particulièrement FO, syndicat majoritaire, à l'arrière-plan. Un exemple flagrant de cette partialité a été la réintégration d'un ancien membre du syndicat favori, quatre ans après son départ par une rupture conventionnelle, dans le but évident de renforcer leur position. Une telle manœuvre, sans précédent dans notre histoire, a ouvert la voie à une campagne électorale déloyale et incessante de deux ans et demi, encouragée par des communications de la direction adressées aux salariés et par des manœuvres de harcèlement sur les représentants FO.

CLIMAT SOCIAL TENDU ET PRESSION INSOUTENABLE

Les moyens utilisés pour garantir la victoire de ce syndicat maison ont été multiples et variés. Pendant ce temps, notre organisation syndicale et ses adhérents ont subi des pressions constantes: convocations à des entretiens disciplinaires, licenciements... et de nombreuses demandes de licenciement rejetées par l'inspection du travail, en raison de leur lien avec nos mandats syndicaux. La politique de recrutement, les évolutions de carrière et les procédures disciplinaires ont été instrumentalisées pour faire passer des messages clairs et intimidants. Le climat social au sein de l'entreprise était devenu extrêmement tendu, créant un environnement de pression insoutenable et de conflits qui ont affecté profondément les salariés.

Chaque discussion semblait tourner exclusivement autour des élections,

et un sentiment d'épuisement généralisé s'était installé parmi les employés, tous désireux de retrouver une vie normale après cette épreuve. Pourtant, malgré ce contexte oppressant, l'équipe FGTA-FO a su rester forte et résiliente. Grâce à nos efforts soutenus, à la confiance des salariés et au soutien indéfectible de la Fédération et de ses services d'accompagnement, nous avons remporté une victoire inattendue et méritée.

Avec une majorité nationale de 52,84 %, nous avons obtenu 8 sièges sur 16 en Île-de-France et 3 sièges sur 7 en province. Cette victoire est le fruit de la détermination et de la solidarité de chacun d'entre nous.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous ceux qui nous ont fait confiance, qui nous ont soutenus et à la FGTA-FO pour son accompagnement constant. Cette victoire est la preuve que même dans les conditions les plus adverses, la force collective et la résilience peuvent triompher. Merci à tous!



● Mahamet Diallo, DSC FO Newrest France

#AUCHAN

FORTES MOBILISATIONS APRÈS L'ÉCHEC DES NAO

Après une première mobilisation le 22 mars 2024, les salariés de Auchan se sont de nouveau mobilisés le 29 mars à l'appel de FO et de l'intersyndicale pour exiger la réouverture des NAO 2024. Après leur échec, la décision unilatérale de la direction d'une augmentation salariale de 1,3 % ne passe pas, jugée insuffisante face à l'inflation. La dégradation des conditions de travail, que menace d'amplifier un projet d'aménagement et d'organisation du temps de travail, ajoute à la colère.

Cet appel intersyndical, à quatre, est inédit. L'ensemble des syndicats ayant refusé de signer les NAO. La direction, qui s'est opposée à toute amélioration de ses propositions, a fini par entériner unilatéralement une augmentation générale de 1,3 % au 1^{er} mars, hors encadrement.

« Ces mesures sont nettement insuffisantes. Elles ne couvrent pas l'inflation établie, l'an passé, à + 4,9 % selon l'Insee. Et il n'y a aucune mesure sociale. Les salariés veulent juste vivre dignement de leur travail », martèle Franck Martinaud, délégué syndical FO de Auchan Retail France, qui revendique une augmentation générale de 5,4 % pour 2024.

STOP À LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT !

La direction a indiqué à la presse que ses propositions étaient à remettre dans un contexte sur deux ans, les employés ayant obtenu une hausse de 6,6 % en 2023 (...) et les cadres de 5,5 % (pour une inflation 2022, établie à +5,2 %, NDLR). Elle dit avoir tenu compte de l'inflation, en décidant de reconduire en 2024 à un niveau équivalent à 2023 les remises sur achat accordées aux salariés, alors qu'initialement elle comptait

diminuer de 15 à 10 % celles sur l'alimentation... La direction a pris cette décision in extremis pour saper la mobilisation du 22 mars. Sans y réussir. « On est encore très loin du compte, et des attentes des salariés », déclare Franck Martinaud. « La grande majorité des employés perçoivent 1792,74 euros brut par mois (hors paiement du temps de pause majorant ce forfait de 5 %), soit quelque 26 euros bruts au-dessus du Smic... Voilà le niveau de salaire de la grande majorité des employés », appuie-t-il.

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

À l'insatisfaction salariale, s'ajoute le constat généralisé d'une dégradation des conditions de travail. Le travail s'est intensifié depuis deux ans. Le déploiement des caisses automatiques, qui se fait sur fond de réduction d'effectifs et de polyvalence imposée, génère de nouvelles tâches qui ne sont pas prises en compte, dénonce Franck Martinaud. Dans ce contexte d'intensification du travail, le projet d'accord sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail, qui est destiné à unifier les pratiques entre les 120 hypermarchés et 250 supermarchés, attise l'inquiétude

des salariés. « Syndicalement, FO y est favorable. Mais nous bataillons pour que l'harmonisation se fasse sur la base des dispositions les mieux-disantes socialement. Ce n'est pas ce qui est proposé. On se dirige, en l'état, vers la perte d'acquis sociaux », poursuit le délégué syndical FO de Auchan Retail France.

Ainsi, le principe du volontariat pour le travail le dimanche ou les jours fériés ne serait plus totalement garanti. Quant au travail exceptionnel du dimanche (c'est-à-dire effectué au-delà de 13 heures), il serait majoré à 150 % uniquement les dimanches du mois de décembre, et majoré à 100 % les autres mois.

VERS UNE POURSUITE DE LA MOBILISATION ?

À date, la direction n'a toujours pas souhaité évoluer sur sa position. La déception et les inquiétudes des salariés n'ont pas disparu pour autant. L'intersyndicale reste donc mobilisée pour obtenir gain de cause.

La FGTA-FO remercie les Unions Départementales pour leur soutien aux équipes syndicales FO lors des mobilisations.

● Elie Hesse, Journaliste à L'inFO militante



“ AUCHAN: L'INTERSYNDICALE RESTE MOBILISÉE POUR OBTENIR GAIN DE CAUSE

#AREAS HCR

FO OBTIENT 60 % DE REPRÉSENTATIVITÉ!

Areas est un restaurateur de référence dans les marchés du voyage et des loisirs, présent dans les lieux de flux stratégiques et locaux: aéroports, gares, aires d'autoroutes ainsi que dans les parcs expositions et de loisirs. FO Areas HRC est présent sur le marché de la restauration d'autoroute, notre périmètre comprend 50 sites implantés sur les principaux axes autoroutiers en France.

Les élections du CSE sont une étape attendue par l'ensemble de nos candidats. Elles sont le baromètre de la satisfaction des salariés: soit elles valident notre ticket pour un nouveau mandat, soit elles sanctionnent notre manque d'investissement. Sans surprise, le syndicat FO Areas HRC obtient 60 % de représentativité. Nos résultats ne souffrent d'aucune contestation, tant les élus du syndicat FO Areas HRC ont travaillé sérieusement tout au long du mandat. Au second tour, nous obtenons 30 sièges sur 42:

- 22 pour le collège employé.
- Carton plein pour le collège agent de maîtrise, 6/6, ainsi que pour le collège cadre, 2/2.

Ces excellents résultats nous permettent de continuer à œuvrer pour

garantir les avantages, maintenir les droits des salariés et renforcer le socle social. Ils permettent également de renouveler les missions de Muriel Lhuillier, secrétaire administrative du CSE, qui accompagne l'ensemble des équipes des sites autoroutiers. Seule ombre au tableau, le taux de participation, qui recule de quelques points et affecte principalement le vote employé. C'est pourquoi, nous avons déjà les yeux rivés vers les élections du CSE 2028 avec des objectifs clairs et combatifs:

- Une communication CSE et FO plus percutante.
- Une présence accrue sur le terrain.
- L'accélération de la dématérialisation.

FO Areas HRC est majoritaire depuis plus de 30 ans sur le marché de la

restauration d'autoroute, nous comptons bien le rester. C'est pourquoi nous devons, sur les deux prochains mandats, assurer la relève en intégrant et formant des nouveaux talents qui, à leur tour, continueront à porter haut les couleurs FO.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des adhérents et sympathisants pour avoir voté et fait voter FO. Notre belle majorité nous permet de reconduire les mandats de nos trois délégués syndicaux: Elsa Lacoffe, Jean-Paul Gaworski, Martine Le Quéré.

Karine Brunois sera aussi, pour la première fois, désignée représentante syndicale au CSE pour les quatre prochaines années.

● Jean-Paul Gaworski, Délégué syndical FO Areas HRC



#ÉLECTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE 2025

OBJECTIF : PRÉSENTER DES LISTES COMPLÈTES !

Les élections des Chambres d'agriculture approchent à grand pas ! Il est important de rappeler que ces élections sont un enjeu majeur, non seulement pour la Fédération, mais également pour toute l'organisation. N'oublions pas que la représentativité globale de FO est également calculée avec le résultat des élections chambres d'agriculture du collège 3A. (Cette élection se compose de deux collèges : 3 A et 3B).

Depuis le lancement de la campagne, la Fédération mobilise les moyens nécessaires afin de trouver les cinq candidats qui composeront une liste complète dans chaque département. Lors des différents déplacements du bureau fédéral en région, la Fédération a reçu l'aide et le soutien des unions départementales. La volonté de la Fédération est de créer un lien et une proximité avec les UD, facteur essentiel afin d'obtenir des listes complètes. Lors des dernières élections, FO avait obtenu de bons résultats là où des listes étaient présentées, mais il restait trop de départements sans liste complète. Pour rappel, sans liste complète, il est impossible de présenter les candidats.

QUELLES CONDITIONS POUR DEVENIR CANDIDAT(E) FO ?

Pour être candidat(e), il suffit :

- d'avoir 18 ans accomplis la veille du jour du scrutin,
- d'être actif cotisant MSA,
- d'être en activité,
- de jouir de ses droits civils et politiques,
- d'être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne.

et de fournir :

- un engagement de candidature,
- une pièce identité en cours de validité,
- le document CERFA dûment rempli.

La durée du mandat d'élu des Chambres d'agriculture est de six ans.

FAIRE GAGNER FO, C'EST :

- Augmenter le pouvoir d'achat des salariés du secteur agricole,

- Améliorer les conditions du travail,
- Faire évoluer les conventions collectives et la protection sociale,
- Militer pour un meilleur partage de la valeur ajoutée du secteur agricole, pour une agriculture respectueuse de l'environnement afin de préserver la santé des salariés.

POUR DEVENIR CANDIDAT(E) FO AU SEIN DU COLLÈGE 3A, VÉRIFIEZ QUE VOUS ÊTES SALARIÉ(E) DE L'UNE DES ACTIVITÉS LISTÉES CI-DESSOUS ET ACTIF COTISANT MSA :

- Collège des salariés de la production agricole (3A),
- Exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient (fruits et légumes, céréales, animaux, lin...) IDCC 7024,
- Exploitations de dressage, d'entraînement et haras,
- Établissements de travaux agricoles (ETAR) moissons, ensilage, débroussaillage, travaux de récoltes. IDCC 7024,
- Établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, entretiens d'espaces verts IDCC 7018,
- Structure d'accueil touristique basée sur l'exploitation agricole (gîtes ruraux, accueil d'enfants...),
- Entreprises de travaux forestiers (abattage, sciage, reboisement, sylviculture...) IDCC 1113 et IDCC 172,
- Office National des Forêts IDCC 1113 et IDCC 172,
- Établissements de conchyliculture et de pisciculture s'ils sont rattachés à régime de protection sociale agricole (MSA) IDCC 7019,

- Gardes-chasses, garde-pêches, gardes forestiers; IDCC 7015,
- Groupements d'employeurs et service de remplacement IDCC 7024,
- Accoupage IDCC 7009,
- Fédérations de chasse IDCC 2507,
- Parcs zoologiques IDCC 7024 et 7017,
- Centres équestres IDCC 7012,
- Champignonnières IDCC 7024,
- Viticulture,
- Marins et pêcheurs rattachés à un régime de protection sociale agricole,
- Jardiniers, jardiniers garde de propriété,
- Salariés d'une ferme expérimentale dans un lycée agricole par exemple.

POUR DEVENIR CANDIDAT(E) FO SUR LE COLLÈGE 3B, VÉRIFIEZ QUE VOUS ÊTES SALARIÉ(E) DE L'UNE DES ACTIVITÉS OU ENTREPRISES LISTÉES CI-DESSOUS ET ACTIF COTISANT MSA :

- Mutualité Sociale Agricole,
- Coopérative agricole,
- Groupama,
- Crédit Agricole,
- Enseignement privé agricole,
- Cerfrance,
- Contrôles laitiers,
- Chambres d'agriculture.

Pour toute question relative aux candidatures, merci de contacter Richard Roze, Secrétaire fédéral en charge des élections chambres d'agriculture : richard.roze@fgta-fo.org

● Guillaume Tramcourt, Secrétaire fédéral

ÉLECTIONS JANVIER 2025

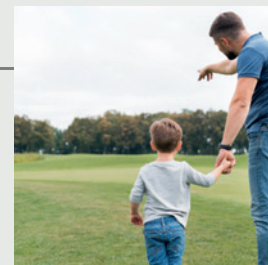


CHAMBRES D'AGRICULTURE

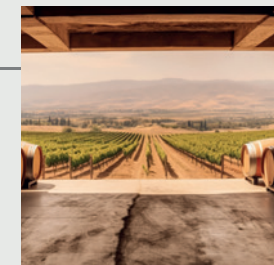
Collège 3A



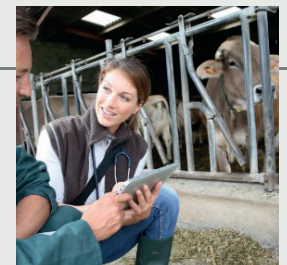
DEVENEZ CANDIDAT(E) ET FAITES VALOIR VOS DROITS



Qu'est-ce qu'une chambre d'agriculture



Dates des élections et conditions pour devenir candidat FO



Trouver des candidats : liste avec tous les secteurs

KHOKHA MAZOUZI SEULE CONTRE... TOUS LES AUTRES, ELLE PLANTE LA BANNIÈRE FO DANS LE GROUPE RESTALLIANCE!

Mariée et mère de trois enfants, Khokha Mazouzi travaille depuis 2016 au sein de la société Restalliance, spécialiste de la restauration collective et des services hôteliers dans les établissements de santé et les résidences services: Ehpad, maisons de retraite, cliniques et établissements handicap...

Du fait de la nature de leur activité, essentiellement consacrée à la cuisine dans ce cadre très spécifique, les 3000 salariés du groupe se répartissent dans plus de 1000 sites dans toutes les régions de France. D'abord syndiquée à la CGT, Khokha quitte cette organisation en 2020 pour rejoindre FO et monter, pratiquement toute seule, l'équipe syndicale qui se présente en 2023 aux élections professionnelles et obtient un résultat remarquable. Elle nous parle ici de cette expérience exceptionnelle.



« En 2020, quand un collègue m'a proposé de rejoindre FO, j'ai tout de suite accepté! Je suis venue chez FO parce que ses valeurs me convenaient bien: je suis quelqu'un de calme, je déteste les tensions inutiles, je considère qu'on est tous là pour travailler ensemble. Et j'ai commencé un long cheminement pour me faire connaître des salariés et monter une équipe pour affronter les autres organisations lors des élections de 2023. Cela n'a pas été simple, j'étais toute seule, heureusement soutenue par mon mari, à parcourir la France en voiture pour rencontrer les salariés sur les sites, leur distribuer des tracts mais aussi leur en expliquer le contenu parce que beaucoup d'entre eux - c'est courant dans ce métier - parlent très mal le français. Et les salariés savaient ce que je faisais pour eux... »

Le résultat de tout ça, c'est que FO a obtenu 17 % de représentativité

dans le groupe Restalliance. Nous avons quatre élus titulaires et quatre suppléants, avec un élu agent de maîtrise! La CGT reste majoritaire, mais je suis juste derrière eux sur le collège employés. La CFDT, elle, est derrière nous, mais majoritaire chez les cadres et agents de maîtrise. Quant à la CFTC, elle a perdu sa représentativité. Pour les NAO, les premières pour nous, nous nous sommes déplacés à Lyon, où se trouvent le siège du groupe et le CSE. La direction m'a dit que c'était la première fois que les négociations se passaient aussi bien. On a obtenu une bonne partie de ce que nous revendiquions, deux jours fériés en plus, une amélioration des salaires et une prime de partage de valeur... Nous avons signé l'accord. Et ce qui est exceptionnel, c'est que la CGT a aussi signé l'accord. Ils n'en avaient signé aucun auparavant! Depuis, nous travaillons ensemble en bonne entente pour les votes et les

commissions... Nous avons une nouvelle direction depuis juillet 2023, le DRH nous écoute, ça se passe bien avec lui et cela fait plaisir! Moi, je pars toujours du principe qu'on est là pour les salariés, pour qu'ils soient mieux au travail, avec des bonnes compétences. Donc, on a des conditions de travail plutôt sereines. Maintenant il faut déjà commencer à travailler pour les prochaines élections. Nous avons déjà eu une formation DS et une autre, consacrée au CSE, est programmée. Pour l'instant, on n'a pas encore eu le temps de faire tous les sites, parce qu'avec les NAO, j'ai plein de réunions, je suis dans toutes les commissions. On a prévu de démarrer à partir au mois de juin. De voir un maximum de salariés, de se présenter, de convaincre, inlassablement... »

Propos recueillis par Olivier Grenot

MICKAËL BLANCHARD ARTISAN DÉVOUÉ D'UN SYNDICALISME CONSTRUCTIF ET AGISSANT

Mickaël Blanchard, électromécanicien de la laiterie de Varennes (36) - 250 salariés - du groupe LSDH, n'en fait pas mystère: dans une autre vie et une autre entreprise, il a milité à la CGT, qui l'a déçu. À présent, c'est à FO, dont il est devenu délégué syndical, qu'il s'attache à défendre avec son équipe et avec un réel entrain les intérêts des personnels de l'entreprise et de l'agroalimentaire. Il milite aussi au sein de l'USTA du département de l'Indre. Au sein de l'organisation FO, Mickaël a trouvé les ressources qui lui permettent de répondre au mieux aux attentes des personnels. Ces derniers ne s'y sont d'ailleurs pas trompés puisqu'en 2022, FO, qui présentait pour la première fois des listes aux élections, a obtenu 60,53 % des voix et gagné huit sièges sur dix dont un dans le collège encadrement.

« En fait, j'ai toujours apprécié la philosophie et la manière de faire de FO. Notamment sa liberté et son indépendance à l'égard des partis politiques, sectes philosophiques ou religieuses, et son attachement à la négociation, principe fondamental que je n'ai trouvé nulle part ailleurs. C'est donc avec enthousiasme que j'ai accepté de m'engager et de m'impliquer à FO lorsqu'on m'a sollicité. »

J'ai tout de suite compris que ce syndicat répondait à une attente des personnels de la laiterie et j'y ai rapidement trouvé ma place. Une place, qu'au demeurant chacun s'attache à assumer au mieux dans le cadre du mandat qui lui est confié, toujours en concertation avec l'équipe. Ces responsabilités sont d'autant plus faciles à assumer que l'Union départementale FO et la FGTA-FO nous en donnent les moyens.

Les formations dispensées par les deux structures sont géniales. On y apprend beaucoup. Les contenus sont utiles et très bien adaptés à nos besoins. De plus, les stages permettent de côtoyer des militants issus d'autres entreprises. La richesse de ces formations contribue assurément à renforcer l'efficacité du syndicat FO de la laiterie. Nos militants en sont d'ailleurs très demandeurs. De plus, FO, tant au niveau départemental que national, met également à notre disposition des services juridiques performants dont les retours d'informations sont très utiles. Ajoutés aux



judicieux conseils des responsables FO départementaux et nationaux, ce sont autant d'outils qui nous donnent des atouts pour exécuter avec efficacité les mandats pour lesquels nous avons été élus.

DISCUTER, RÉFLÉCHIR ET RECHERCHER LE COMPROMIS

Contrairement à d'autres organisations, à FO nous privilégions toujours

la concertation. On discute, on réfléchit et on cherche toujours le compromis. Nous n'excluons pas l'action mais uniquement si elle s'impose. Cela ne veut pas dire que nous signons tout et n'importe quoi. Ainsi en 2023, après cinq séances de négociations, nous n'avons pas signé l'accord NAO, la direction n'ayant pas répondu à nos attentes, notamment en matière d'égalité hommes femmes.

Nous savons prendre nos responsabilités, toujours d'une manière collégiale. Et nous les assumons. Cela passe par l'information constante des personnels. Nous utilisons tous les moyens de communication à notre portée: de la page Facebook au panneau d'affichage et au tractage. Nous tractons beaucoup. Cela peut paraître désuet mais en fait la feuille de papier établit naturellement un contact direct avec le salarié. Elle crée la discussion, sachant qu'elle circule dans tous services où précisément nous entendons nous développer.

Nous ne faisons rien d'exceptionnel, mais nous efforçons de le faire le mieux possible. Les salariés de la laiterie l'ont bien compris: en moins de trois ans, nous avons multiplié par trois le nombre des adhérents à FO. Une pratique syndicale reconnue dont nous espérons un effet boule de neige dans le groupe ».

Propos recueillis par Daniel Lesage

Ce midi, partagez l'addition avec votre boss sans forcément déjeuner avec votre boss.

La Swile Card, c'est la possibilité de dépenser jusqu'à 25 € de titres-resto par jour.

Envie d'aller encore plus loin ? Ajoutez votre CB perso pour qu'elle prenne le relai sur vos dépenses quotidiennes.



TOUS LES AVANTAGES SALARIÉS ENFIN RÉUNIS DANS UNE SEULE CARTE.

TITRES-RESTO | TITRES CADEAUX | DÉPLACEMENTS PRO

#DOSSIER TPE

RÉUSSIR LES ÉLECTIONS TPE ET SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR!

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, environ 5 millions de salariés des TPE (très petites entreprises – moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs seront appelés à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant les quatre prochaines années.

PASS TPE
*Très Petites Entreprises et Particuliers Employeurs

FO

JAMAIS SOLO AVEC FO

Scannez ce QR code et connectez-vous avec le code spécial: FOavantages

FO vous offre l'accès 100 % gratuit* à sa plateforme **AVANTAGESPOURTOUS.COM**

- Améliorer votre **POUVOIR D'ACHAT** avec des milliers de réductions
- Bénéficier d'un **SOUTIEN SCOLAIRE** pour toute la famille
- **CONSULTER GRATUITEMENT DES AVOCATS**, selon vos contraintes horaires

*jusqu'au 31 décembre 2024

➤ Pour en savoir plus sur vos droits et avantages, RDV sur ➔ www.fgtafo.fr

Ces élections viennent clôturer le cycle électoral en cours. Ses résultats seront additionnés à ceux obtenus aux élections CSE. Les élections TPE contribuent donc directement :

- à définir la représentativité interprofessionnelle de FO
- à définir la représentativité dans les branches professionnelles.

La FGTA-FO y est en première ligne, avec de nombreuses branches dans les lots définis par la Direction générale du travail (DGT) : « Salariés du particulier employeur » (qui comprennent les assistantes maternelles), « Commerce alimentaire », « Coiffure et Esthétique », « Hôtellerie, restauration et tourisme », et « Production agroalimentaire ».

Dans certaines de ces branches, la part de TPE est largement majoritaire et, dans le secteur des salariés du particulier employeur, il n'existe pas de CSE. Ces élections sont donc déterminantes pour définir la représentativité de la FGTA-FO et permettre à notre organisation de siéger à la table des négociations afin d'y défendre nos revendications en faveur des salariés.

En 2021, la participation a été très faible : 5,44 % seulement... Alors cette année, chaque voix va compter ! L'engagement de toutes les structures FO, des fédérations et des adhérents doit être massif pour réussir ces élections. C'était le sens des interventions de Laurent Rescanières, Secrétaire général de la FGTA-FO, et de Didier Pieux, Secrétaire fédéral en charge des élections TPE, lors du Comité Confédéral National des 27 et 28 mars 2024.

UNE CAMPAGNE SUR LE TERRAIN ET SUR INTERNET

Pour la campagne, qui s'organise dès ce printemps, la FGTA-FO a choisi de se mettre à la place des salariés. Car la problématique est la suivante: seuls, il est très difficile pour eux de défendre et d'améliorer leurs droits face à leurs employeurs.

Le premier objectif de la campagne sera donc de leur faire connaître le rôle et le bilan de FO, et d'essayer de les convaincre qu'ils peuvent faire confiance à notre organisation pour défendre leurs droits et améliorer leur quotidien.

Pour créer du lien avec les salariés, la FGTA-FO a établi un ensemble de supports retraçant le bilan de FO dans chaque branche professionnelle concernée par les élections, ainsi que les revendications portées pour améliorer les droits et la reconnaissance des salariés. Parallèlement, la Fédération ouvre à tous les salariés des TPE et du particulier employeur sa plateforme Avantagespourtous.com (boutique en ligne avec réductions, soutien scolaire pour toute la famille, consultations juridiques gratuites adaptées aux horaires de chacun, etc.).

Tous ces supports vont être envoyés aux Unions départementales FO pour renforcer leurs campagnes de distribution directement auprès des salariés. Les équipes de la FGTA-FO et tous les adhérents sont bien sûr invités à participer à cette campagne.

Compte tenu de l'isolement de ces salariés, ces éléments seront aussi diffusés sous plusieurs formes sur le site www.fgtafo.fr et sur les réseaux. L'ensemble des flyers renvoie au site fédéral, avec des onglets dédiés dans chaque secteur. Les utilisateurs pourront y retrouver les dates et les enjeux des élections, les grilles de salaires, le bilan et les revendications FO, l'accès à Avantagespourtous.com, les réponses aux questions juridiques les plus posées par les salariés des TPE, les guides de leurs droits, le rôle du syndicat. Ils pourront également s'inscrire à la newsletter TPE pour rester en contact avec FO.

INFORMER, SENSIBILISER, MOBILISER...

Dans un deuxième temps, la FGTA-FO continuera d'alimenter les salariés



en information à travers différents supports comme la newsletter, des vidéos ou bien les guides de leurs droits en fonction de l'évolution des négociations de branche professionnelle. Des contenus ciblés seront diffusés sur le site et les réseaux sociaux. Des communications sont programmées aux moments clés de l'élection (cf calendrier ci-après).

Les secrétaires fédéraux poursuivront le travail de sensibilisation et de mobilisation des élus lors des réunions, et ils mettront les supports à la disposition des syndicats pour relayer cette campagne. Enfin, durant la période électorale, la FGTA-FO et toutes les structures FO activeront l'ensemble des leviers à leur disposition pour faire voter l'ensemble des salariés.

Calendrier du processus liste électorale et vote TPE 2024

1. 30 août 2024: Date limite d'envoi du premier courrier aux électeurs via le site: election-tpe.travail.gouv.fr
2. 2 septembre 2024: Publication des listes électorales via le site internet: election-tpe.travail.gouv.fr
3. Du 25 novembre au 9 décembre 2024: Période de vote
4. Du 17 décembre 2024 au 20 décembre 2024: Dépouillement
5. 20 décembre 2024: Proclamation des résultats

Un nouveau site pour le secteur FGTA-FO des emplois de la famille

Le secteur FGTA-FO des emplois de la famille, qui couvre les salariés du particulier employeur et les assistantes maternelles, fait face à un lourd enjeu avec les élections des salariés des TPE et du particulier employeur. Effectivement, sa représentativité se joue entièrement lors de ce scrutin.

En plus de sa page Facebook, que suivent plus de 34 000 abonnés, la FGTA-FO a procédé à une refonte intégrale de son site Internet. Sur ce site, accessible via <https://emploisdela famille-fo.fr/>, les utilisateurs peuvent retrouver toute la documentation professionnelle et syndicale (documents et simulateurs liés aux impôts, la rémunération, les congés payés, les contrats de travail, la documentation sur les sujets spécifiques aux métiers, l'espace juridique, la formation professionnelle, tous les simulateurs, les pratiques professionnelles, etc.), ainsi que les contacts pour adhérer à FO et être défendu et accompagné toute l'année.

FO
fgta
La force de la cohésion

JAMAIS SOLO, AVEC FO!



COMMENT FAIRE POUR AMÉLIORER MES DROITS, SEUL(E) FACE À MON EMPLOYEUR ?

Pour rompre avec l'isolement, vous pouvez compter sur FO. La négociation collective et le soutien individuel sont les moyens les plus efficaces pour défendre vos droits et faire progresser vos conditions de travail, votre salaire, votre protection sociale (régimes de prévoyance et de remboursement de frais de santé), votre formation professionnelle, etc.

► Pour améliorer votre pouvoir d'achat avec des milliers de réductions, bénéficier d'un soutien scolaire pour toute la famille, consulter gratuitement des avocats selon vos contraintes horaires, accédez gratuitement à la plateforme **Avantagespourtous.com**.

► Pour connaître l'ensemble de vos droits et retrouver les guides FO des droits des salariés et les questions/réponses en droit du travail, scannez au verso le QR code correspondant à votre secteur d'activité professionnelle



AVANTAGES
POUR TOUS

Scannez ce QR code et connectez-vous avec le code spécial : **FOavantages**





SCANNEZ LE QR CODE CORRESPONDANT
À VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE POUR RETROUVER
L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS ET
AVANTAGES FO.



ARTISANAT
ALIMENTAIRE



ASSISTANTES
MATERNELLES



COIFFURE



HÔTELS CAFÉS-
RESTAURANTS
(HCR)



COMMERCE
DE DÉTAIL
ALIMENTAIRE
SPÉCIALISÉ



SALARIÉ DU
PARTICULIER
EMPLOYEUR



ESTHÉTIQUE
COSMÉTIQUE
PARFUMERIE



HÔTELLERIE DE
PLEIN AIR



COMMERCE
DE DÉTAIL
ALIMENTAIRE
NON SPÉCIALISÉ



ENTREPRISES
DE SERVICES A
LA PERSONNE



FLEURISTES
SERVICES
ANIMAUX
FAMILIERS



RESTAURATION
RAPIDE



MAREYEURS-
EXPÉDITEURS



JARDINERIES ET
GRAINETERIES



VINS
SPIRITUEUX



CAVES
COOPÉRATIVES
VINICOLES



FRUITS
LÉGUMES
EXPÉDITION
EXPORTATION



AGRICULTURE -
AGROALIMENTAIRE

SI VOUS VOUS SENTEZ ISOLÉ(E),
DÉCOUVREZ LA FORCE DE LA COHÉSION

L'aide aux aidants : un véritable enjeu pour les branches professionnelles

Le nombre d'actifs aidant un proche en situation de dépendance a doublé en 10 ans.

Nous renforçons notre soutien aux aidants au travers de notre action sociale et nous proposons à nos bénéficiaires aidants un accompagnement adapté aux spécificités des branches professionnelles :

- des solutions d'hébergement ou de répit (avec la plateforme téléphonique Orizea, les séjours Vivre le Répit en Famille® et le service SOS-Répit®).
- des bilans de prévention santé (dans les centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco),
- l'accès à des acteurs associatifs (l'Association française des aidants, la Compagnie des aidants ou le Relais des aidants),
- des services d'information et d'écoute (l'antenne téléphonique Allo Alzheimer).

Pour plus d'informations



AG2R LA MONDIALE

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance



#JOURNÉE DES DSC ET DSN

LA FGTA-FO PLUS QUE JAMAIS DANS L'ACTION !

Soucieuse de conserver le lien et la dynamique syndicale avec les équipes, la FGTA-FO a souhaité réunir, le 30 mai 2024, l'ensemble des délégués syndicaux centraux et nationaux mandatés par la Fédération. Près de 130 délégués ont répondu présent au siège de la Confédération pour cette journée.

L'INTERVENTION DE LAURENT RESCANIÈRES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FGTA-FO : DES RÉSULTATS ET DES AMBITIONS

En ouverture, Laurent Rescanières, Secrétaire général, a abordé l'actualité sociale et syndicale. Il a notamment dénoncé les nouvelles règles de l'Assurance chômage qui s'appliqueront au 1^{er} décembre 2024, durciront les conditions d'ouverture des droits et diminueront la durée d'indemnisation. Au lieu de mener une politique de création d'emplois de bonne qualité, le gouvernement fait des économies sur le dos des plus précaires en les stigmatisant.

Laurent Rescanières a ensuite abordé le projet de simplification de la fiche de paie, sur laquelle les lignes liées aux cotisations sociales risquent de disparaître. Il n'apparaîtra plus que le « coût du travail ». Pour le secrétaire général, le salarié est vu comme un simple coût et non comme un investissement, alors qu'il crée de la valeur et contribue à la richesse de l'entreprise.

Que ce soit sur la reprise en main de l'Assurance chômage ou sur l'effacement

des cotisations sociales, le Secrétaire général a dénoncé la volonté gouvernementale d'effacer peu à peu le paritarisme, poumon de la vie syndicale et de la pratique contractuelle.

Les dossiers chauds sur l'emploi ne manquent pas. Chez Casino comme chez Coca-Cola, par exemple, où l'usine de Clamart va fermer. Laurent Rescanières a assuré les présents de l'engagement fédéral qui met tous ses moyens, notamment ses experts, au service des syndicats pour défendre pied à pied les emplois et négocier les PSE éventuels. Le Secrétaire général est revenu sur la crise agricole. Lors de cette séquence, seuls les employeurs ont été entendus. La FGTA-FO a été reçue à l'Élysée pour demander que les aides et les exonérations concédées par le gouvernement soient soumises à une conditionnalité sociale. À la suite de cette initiative, les organisations syndicales seront intégrées aux travaux menés par le gouvernement et la FNSEA.

Les résultats aux élections CSE ont été très bons. Laurent Rescanières a

vivement remercié les équipes pour leur travail. Il a rappelé que dans l'après-midi, les délégués allaient pouvoir suivre des interventions sur les élections TPE et Chambres d'agriculture, qui viendront conclure ce cycle électoral. La mobilisation de toutes et tous auprès de leur entourage et connaissances sera la clef de la réussite lors de ces scrutins. Le Secrétaire général a insisté sur l'investissement de la FGTA-FO, qui ouvre sa plateforme Avantagespourtous.com aux salariés TPE, SPE et de l'agriculture dans le cadre de ces campagnes.

Enfin, et c'était l'objet de la première intervention de l'après-midi, en réponse aux demandes des délégués, une complémentaire santé individuelle sera disponible pour les adhérents retraités. Ceux-ci bénéficieront d'un tarif avantageux et de garanties de haut niveau. Ce nouveau service améliorera le pouvoir d'achat des adhérents et permettra de développer l'adhésion.

En conclusion, le Secrétaire général a répondu aux questions des participants.

INTERVENTION DE FRÉDÉRIC SOUILLOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION FO : UN SOUTIEN INDISPENSABLE

Le Secrétaire général de la confédération FO, Frédéric Souillot, est venu saluer l'ensemble des délégués. Il a balayé l'actualité sociale et les négociations en cours. Il a assuré les délégués de sa volonté de mettre un terme à la limite des trois mandats afin de pérenniser l'engagement syndical.

Frédéric Souillot a remercié les équipes syndicales pour les résultats obtenus lors des élections CSE et a insisté sur le soutien que la Confédération apportera à la FGTA-FO pour les élections TPE et chambres d'agriculture.

LES ÉLECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE DE JANVIER 2025 :

Des enjeux décisifs

Les secrétaires fédéraux concernés par les élections aux Chambres d'agriculture, Richard Roze, Guillaume Tramcourt et Pascal Saeyvoet, sont intervenus pour détailler les enjeux et modalités de ces élections, qui se tiendront en janvier 2025 et qui sont extrêmement importantes pour l'avenir et l'équilibre de la Fédération. Le défi : trouver cinq candidats par département. Sans liste complète, les UD ne pourront pas déposer de liste.

Quelles missions et quels rôles pour les chambres, qui peut se présenter, à quelles conditions ? Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la page de notre site dédiée à cette élection.

Une carte interactive des listes à date a été présentée aux DSC/DSN.

Au-delà de la question de la représentativité syndicale, le rôle des élus en Chambre est primordial. Les salariés sont isolés, mal représentés et mal renseignés. Être élu(e), c'est jouer un rôle important à leurs côtés.

Pour candidater, contacter Richard Roze à l'adresse : richard.roze@fgta-fo.org

LES ÉLECTIONS DES SALARIÉS DES TPE ET DES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR : CONVAINCRE ET MOBILISER

Didier Pieux, Secrétaire fédéral en charge des élections TPE, a présenté les enjeux et le travail fourni par la FGTA-FO pour réussir les élections afin d'obtenir la première place dans les branches professionnelles et de développer la représentativité interprofessionnelle.

Les différents supports, print, vidéos, etc., devront permettre aux militants et aux structures FO d'alimenter la campagne. L'ouverture de la plateforme Avantagespourtous.com aux salariés des TPE et SPE nous permettra de nous différencier et d'apporter un service concret. Nabil Azzouz, Trésorier général, est revenu sur les avantages que présente cette plateforme sur le plan du pouvoir d'achat et de l'accompagnement des salariés.

Didier Pieux a appelé les délégués à convaincre leurs proches et leurs connaissances, et à se mobiliser dans leurs UD pour les distributions de tracts. Avec la faible participation, chaque voix compte ! Les salariés des

TPE et SPE doivent savoir qu'avec FO, ils ne sont jamais seuls !

LA FORMATION AVEC L'INACS : NOUVEAU FONCTIONNEMENT, NOUVELLES THÉMATIQUES

1520 stagiaires ont été formés grâce à l'Inacs en 2023, un chiffre en progression, présenté par Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale.

Ces bons résultats, que la FGTA-FO a l'ambition d'améliorer, s'expliquent par la révision du fonctionnement de l'Inacs, le développement de l'ancrage mémoriel, des formations adaptées aux évolutions juridiques, des formateurs compétents, et une prise en charge améliorée. Des formations sur la protection sociale et l'épargne salariale vont être ajoutées au catalogue. Stéphanie Prat-Eymeric a annoncé qu'une formation sur les RSS sera disponible à partir de septembre 2024. Les coûts de formation seront intégralement pris en charge par la FGTA-FO.

Cyril Boulay, Permanent fédéral, a quant à lui insisté sur l'importance de négocier avec les employeurs des moyens de formation pour les élus, salariés et adhérents, que ce soit dans les accords de droit syndical ou les accords GEPP par exemple.

En conclusion de cette journée, Laurent Rescanières a remercié les participants. La forte présence des délégués et leur sérieux ont montré la cohésion et la force de notre Fédération.

● Alexandre Rault, Responsable de la communication

#CRISE AGRICOLE

LES SALARIÉS NE DOIVENT PAS ÊTRE LES GRANDS OUBLIÉS !

En réponse à la grave crise agricole qui aura marqué le début d'année avec, en point d'orgue, de multiples actions lors du Salon International de l'Agriculture, le gouvernement a présenté toute une série d'engagements. Pour la FGTA-FO, qui a été reçue au ministère de l'Agriculture puis à l'Élysée pour exprimer ses revendications, la souveraineté agricole passera par une réflexion globale sur la filière, incluant bien sûr les multiples questions liées aux salariés.

LES PRINCIPALES MESURES GOUVERNEMENTALES

Parmi les mesures annoncées figure le nouveau plan Ecophyto de réduction des pesticides, mis en pause après la crise agricole. Ce changement de méthode est dénoncé par plusieurs ONG qui reprochent à l'indicateur européen de moins bien différencier la nocivité des pesticides. Les salariés agricoles sont concernés au premier chef puisqu'ils sont les premiers à être en contact avec ces produits.

Au cœur des revendications patronales se trouvait aussi la trésorerie des agriculteurs, à laquelle le gouvernement va apporter de nouvelles aides. Un nouveau dispositif sera ainsi mis en place au travers de Bpifrance: la banque publique sera dotée « d'au moins 100 millions d'euros pour accorder directement des prêts de trésorerie pouvant aller jusqu'à 75000 euros et en garantissant des prêts de banques commerciales allant jusqu'à 200000 euros pour les exploitations traversant des difficultés », précise le communiqué de Matignon.

Sur le volet fiscal, est prévue « une baisse de la taxe sur le foncier non-bâti et une amélioration du fonctionnement de la dotation pour épargne de précaution ». Ceci dans une volonté globale de « simplifier la vie quotidienne des agriculteurs ».

Dans cette optique, il s'agit notamment de « mettre fin à la démultiplication des contrôles sur une même exploitation: pas plus d'un passage annuel sur l'exploitation dans le cadre des contrôles administratifs », précise Matignon.

De même, est annoncée par le gouvernement « une amélioration des retraites agricoles à travers la prise en compte dès 2026 des 25 meilleures années ». Le gouvernement confirme en outre que la

réforme des retraites agricoles s'appliquera bien en 2026.

Le gouvernement veut aussi accélérer 100 projets de stockage d'eau ou d'irrigation et ce, accompagné « d'une modification de l'arrêté de 2021 simplifiant les dérogations pour les projets de retenues hydrauliques. »

Également, parmi les mesures, le gouvernement a bâti un plan d'aide à trois départements méditerranéens pour des projets d'adaptation au changement climatique et d'évolution des filières locales.

QUELLES CONTREPARTIES POUR LES SALARIÉS ?

Parmi les annonces gouvernementales ne figure aucune mesure sociale.



Aucune contrepartie sociale, mais également environnementale, n'est exigée pour le versement de toutes ces aides qui, soulignons-le, sont une fois de plus tirées de la poche des contribuables et creusent inexorablement le déficit.

La crise agricole ne concerne pas uniquement les exploitants mais la filière entière, qui inclue également les salariés. Reçu à l'Élysée, Laurent Rescanières, secrétaire général de la FGTA-FO, a demandé à développer l'attractivité des métiers en améliorant les conditions de travail et les rémunérations, et mieux traiter les questions liées aux emplois occasionnels.

Un des leviers principaux réside dans la conditionnalité sociale des aides et exonérations. À l'image de ce qui est prévu pour la Politique Agricole Commune (PAC), les mesures gouvernementales doivent elles aussi prévoir des contrôles dans une logique gagnant-gagnant entre employeurs et salariés.

Sur les exonérations, le dispositif TO-DE (travailleurs occasionnels - demandeurs d'emploi) n'encourage que les bas salaires, car dès qu'il y a des augmentations de salaire, les aides sont perdues ou amoindries. Cela constitue un frein à la négociation et encourage à embaucher au Smic.

À l'issue de cette rencontre à l'Élysée, il a été annoncé aux organisations syndicales qu'elles seraient désormais intégrées aux travaux entrepris conjointement entre le ministère de l'Agriculture et la FNSEA. La FGTA-FO y demandera l'ouverture immédiate de négociations portant sur les salaires, les conditions de travail, le mal-être, la formation et les saisonniers.

● Guillaume Tramcourt, Secrétaire fédéral

#AOC ROQUEFORT

FO SE DÉVELOPPE SUR FOND D'INQUIÉTUDE

Depuis quelques mois, les réunions préparatoires en vue de la fusion des deux branches du secteur laitier (coopérative et industrie laitière) ont débuté, avec comme objectif la conclusion d'un accord en CPPNI dans trois ans, applicable en 2030.



À cette occasion, nous nous sommes aperçus que la convention de Roquefort risquait d'être rattachée à celle-ci et qu'il fallait absolument trouver une solution afin que les salariés ne perdent pas leurs acquis.

Effectivement, la fusion des branches pourrait nuire à leurs acquis sociaux puisqu'aujourd'hui, les entreprises liées à l'AOC Roquefort appliquent leur propre convention avec des avantages importants par rapport aux deux CCN des branches lait. Les élus FO et les

salariés comptent bien les conserver. Alain Wanègue, Secrétaire fédéral en charge du secteur, est allé à leur rencontre fin avril pour échanger avec eux et leur annoncer que la Fédération va prendre le dossier à bras-le-corps et accompagner les équipes avec ses avocats et son service juridique afin de trouver une solution la plus favorable possible en cas d'intégration de leur convention. Dans cette optique, des démarches ont déjà été entreprises auprès de la Direction générale du travail (DGT).

Au cours de la dernière réunion, étaient présents le secrétaire général de l'UL de Millau, le secrétaire du syndicat de Roquefort, ainsi que les représentants des entreprises Maison Gabriel Coulet, Roquefort Société, Papillon et Fromageries Occitanes. Tous ont convenu qu'afin de se faire entendre, il est impératif de renforcer le poids de FO dans les entreprises.

Le lendemain de la réunion, des représentants FGTA-FO se sont rendus avec Alain Wanègue sur le site de Roquefort Société pour distribuer des tracts d'appel à candidature et échanger avec les salariés. L'objectif premier est de constituer une liste pour les élections CSE qui se tiendront sur ce site de Roquefort Société (groupe Lactalis) en septembre 2024.

L'accueil réservé par les salariés a donné bon espoir aux élus de remplir cet objectif. Pour rappel, FO a connu ces dernières années une forte progression chez Lactalis en multipliant les implantations. La FGTA-FO est et restera aux côtés des élus et des salariés pour les soutenir, défendre leurs acquis et les accompagner en toutes circonstances...

● Alain Wanègue, Secrétaire fédéral

#ÉLECTIONS MAÎTRE PRUNILLE

PREMIÈRE IMPLANTATION, PREMIER SUCCÈS !

À la fin de l'année 2023, une nouvelle équipe s'est implantée chez Maître Prunille, dans le Lot et Garonne. Lors de sa première élection, elle a obtenu une représentativité à 43,43 %.

Le DSC de cette équipe, Aziz Berbitti, a effectué un travail remarquable pour arriver à ce résultat dans cette première implantation. Maître Prunille disposant de plusieurs établissements

en France, le souhait d'Aziz est de développer des équipes FO sur tout le territoire.

Félicitations à lui et à son équipe pour ces excellents résultats, nous sommes ravis de les accueillir dans la grande famille FGTA-FO.

● Nathalie Denis, Secrétaire fédérale

#SAISONNIERS ET VENDANGES

LA GALÈRE DU LOGEMENT, MAIS PAS SEULEMENT...

Les saisonniers de l'agriculture, main-d'œuvre indispensable notamment sur des temps forts et courts, rencontrent entre autres des problèmes de logement. Il aura fallu quatre morts l'an passé lors des vendanges en Champagne pour qu'une cellule de crise puisse enfin s'ouvrir.

Depuis, plusieurs réunions se sont déroulées avec la Préfecture de la Marne, afin de trouver des solutions aux problématiques rencontrées.

Trois chantiers ont été identifiés par l'ensemble des partenaires et des préconisations ont été formulées :

1. SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Renforcement de l'information sur la prévention en assurant la diffusion d'un guide sur la santé des vendangeurs au travail à l'ensemble des employeurs.
- Création d'un module de formation aux gestes qui sauvent et aux premiers secours sous la supervision du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et avec les associations agréées de sécurité civile (AASC). L'objectif premier est de toucher un maximum de donneurs d'ordre lors des vendanges.

2. SUR L'HÉBERGEMENT

L'objectif premier pour la vendange 2024 sera de déployer un dispositif de veille citoyenne sur les conditions d'hébergement. Outre la vigilance de chaque maire, le réseau des professionnels sera actif (au moins un acteur dans chaque village viticole). Autre objectif : lancer une communication massive, avec notamment le rappel par l'interprofession des règles à appliquer en matière d'hébergement, par le biais d'un guide et la diffusion des normes dérogatoires.

À plus long terme, les parties ont proposé de :

- Réhabiliter les anciens logements ;
- Rechercher des financements pour la (re)construction de vendangeoirs ;

- Assouplir la réglementation des permis de construire.
- Adapter la réglementation pour l'hébergement sur une courte durée.

3. SUR LA PRESTATION DE SERVICES

La prestation de service représente une part significative de l'activité des vendangeurs. C'est pour cette raison qu'il y a besoin d'une structuration professionnelle de cette activité en matière de vendanges.

Une plateforme numérique est proposée par le CIVC aux prestataires, afin de constituer et de gérer une liste de prestataires s'engageant à répondre à un certain nombre d'exigences réglementaires voire à une qualité supérieure de prestation.

La FGTA-FO est fortement mobilisée sur ces chantiers et des accords sont aussi négociés comme au sein de la convention collective des caves coopératives viticoles et leurs unions.

● Pascal Saeyvoet, Secrétaire fédéral

TRAVAILLEURS SAISONNIERS DU SECTEUR AGRICOLE



TRAVAILLEURS SAISONNIERS HCR





JE TÉLÉCHARGE MON GUIDE EN SCANNANT CE QR code

#FORMATION

DES FORMATIONS GRATUITES GRÂCE À LA MUTUALISATION

Lors du dernier congrès de la FGTA-FO à Caen, Laurent Rescaunières, Secrétaire général, s'était engagé, dans sa prise de parole, à offrir aux militants ayants des moyens restreints au CSE des formations gratuites grâce à la mutualisation.

L'INACS souhaite apporter la compétence nécessaire sur divers sujets, et propose à tous des formations d'une journée, dont le coût pédagogique est pris en charge intégralement par votre organisme de formation. Ces formations concernent trois nouvelles thématiques :

- RSS (représentant syndicale de section)
- Régime de protection sociale
- Épargne salariale

Ces thématiques sont importantes à mettre en place, car elles permettent d'enrichir les compétences des élus, de comprendre les fondamentaux notamment sur la lecture et le suivi des régimes de protection sociale (complémentaires santé-mutuelle-prévoyance)

ainsi que sur les accords d'épargne salariale pour les préparer au mieux aux séances de négociation, à comprendre les enjeux et aboutir à des accords viables sur le long terme.

RSS. UNE FORMATION POUR MIEUX EN COMPRENDRE LES ATTRIBUTIONS

Sans une formation adaptée, il est difficile de comprendre les attributions du représentant syndical de section (RSS). C'est pourquoi l'INACS propose une journée de formation pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce mandat.

Pour rappel, dans une entreprise ou un établissement, les syndicats non représentatifs qui n'ont pas obtenu au moins 10 % des voix au premier tour de l'élection du CSE sont amenés à désigner, sous conditions, un représentant de la section syndicale, qui est un salarié protégé. Celui-ci dispose d'un temps, au moins égal à quatre heures par mois, nécessaire à l'exercice de cette fonction.

La formation des RSS permet de préparer les prochaines élections et d'accroître la représentativité de FO dans ces entreprises.

DATES PRÉVISIONNELLES DES FORMATIONS :

Régime protection sociale :

- 23 mai
- 12 juin
- 12 septembre
- 17 octobre
- 14 novembre

Épargne salariale :

- 27 juin
- 12 septembre
- 26 novembre

La formation des RSS sera disponible à partir de septembre 2024.

Nous vous invitons à vous inscrire à ces formations dès que possible auprès de : secretariat@inacs.fr

● Stéphanie Prat Eymeric, Secrétaire fédérale

#BOULANGERIE INDUSTRIELLE

AMANDINE, DSC FO, EN MISSION CQP À LA RÉUNION !

Amandine Munari, déléguée syndicale centrale FO du groupe de boulangerie industrielle Marie Blachère, a été missionnée par Christian Crétier, secrétaire fédéral en charge du secteur, pour devenir membre du jury CQP, collège salariés, sur l'île de la Réunion. Une mission... inoubliable !

« Le 5 mars 2024, j'ai posé le pied sur cette île magnifique, luxuriante et pleine de promesses. Ce voyage extra-professionnel avait un but précis : évaluer des candidats de l'AFPAR (Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes à la Réunion) pour l'obtention de leur certificat de qualification professionnelle (CQP). Ce fut un honneur pour moi de représenter la FGTA-FO pour la première fois, en remplacement de Joseph

Camus, membre du jury attiré, à l'origine de la création des CQP nationaux. Ce certificat permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier à travers neuf mois de formation pratique et de deux stages. Pour finir, les candidats sont conviés à trois jours d'épreuves : produits boulanger, produits pâtisseries et entretien avec les jurés paritaires. Tous ont obtenu leur CQP avec une qualité de production

impressionnante ! Quelle suite pour chacun d'entre eux ? Ouvrir ou intégrer un établissement de boulangerie ou pâtisserie sur l'île, ou porter son savoir-faire en métropole. Ma mission accomplie, je suis repartie fière d'avoir représenté la FGTA-FO et la branche, et d'avoir pu participer activement à cette belle aventure professionnelle et humaine ».

● Amandine Munari, DSC FO Marie Blachère

#TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

UNE BELLE DYNAMIQUE À LA CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE FGTA-FO DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Près de 40 délégués FGTA-FO se sont réunis du 22 au 24 mai pour leur conférence professionnelle FGTA-FO animée par Didier Pieux et Nathalie Denis, secrétaires fédéraux.

Les délégués de Cargill, Agis, Soulié Restauration, Euralis, Labeyrie, Conserves France, Lafitte foie gras, Aqualande truite. Les élus de Priméale légumes, entreprise d'expédition et d'exportation de fruits et légumes, étaient présents pour la première fois.

L'objectif de cette conférence était de partager les expériences, de faire monter les élus en compétences et de sortir les délégués du quotidien pour leur permettre de prendre de la hauteur en leur apportant une vision plus large de l'écosystème du syndicalisme FO.

À noter la présence de trois délégués de moins de 30 ans qui ont pu apporter un regard nouveau sur l'activité syndicale. Félicitations à eux pour leur engagement.

Quatre grands sujets figuraient à l'ordre du jour:

- L'impact de la réforme des retraites (carrière longue, congé parental, préparation à la retraite);
- Les NAO;
- Le partage de la valeur;
- La prévoyance.

Les interventions d'experts sur la prévoyance et le partage de la valeur ont mis en avant le besoin de formation des équipes pour s'approprier pleinement les sujets et devenir acteurs des négociations au service des salariés.

Les différents services de la FGTA-FO ont pu présenter leurs activités en soutien aux équipes syndicales: formation avec l'Inacs, service communication, service juridique. Le service juridique a fait un point sur les congés pendant les arrêts de travail et le CPF.

Un bel échange a eu lieu entre les délégués sur la négociation des classifications, démontrant que les conférences professionnelles sont des moments d'interactivité essentiels à la dynamique syndicale collective.

Merci aux participants pour leur présence et leur implication.

● Alexandre Rault, Responsable de la communication



#NOUVEAUTÉ

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS RETRAITÉS DE LA FGTA-FO!

Pour protéger le pouvoir d'achat des retraités, la FGTA-FO proposera désormais au 1^{er} juillet 2024 plusieurs offres de complémentaire santé à un tarif négocié au profit des adhérents de la FGTA-FO. Différentes offres sont disponibles pour limiter le reste à charge sur les dépenses de santé, tout en maintenant des garanties de haut niveau. Avec cette nouveauté, la FGTA-FO répond aux demandes des adhérents retraités qui ne bénéficient plus des régimes d'entreprise ou de branche professionnelle, ainsi qu'au souhait des délégués qui veulent conserver les adhérents partis à la retraite. Cette complémentaire est aussi un levier de développement syndical, puisqu'elle sera bien sûr disponible pour tout(e) retraité(e) souhaitant rejoindre la FGTA-FO.

L'OFFRE GÉNÉRATION SANTÉ FGTA-FO, C'EST :

Une adhésion jusqu'à 75 ans*, sans formalité médicale.

- **Une garantie viagère.**
- **Une équipe de conseillers** dédiée pour vous accompagner.
- **Une gestion simplifiée** via votre espace assuré.
- **Aucun délai de carence.**

*Il faudra avoir adhéré avant 75 ans. L'adhérent(e) continuera à bénéficier de la complémentaire santé après 75 ans.

UNE OFFRE ADAPTÉE À VOS BESOINS

Hospitalisation

Jusqu'à 200 % de la BR
Chambre particulière jusqu'à 50 €/jour⁽¹⁾

Soins courants

Jusqu'à 250 % de la BR

Optique

Forfait jusqu'à 350 €/an
Chirurgie de l'œil jusqu'à 300 €/an
Forfait lentilles jusqu'à 150 €/an

Dentaire

Jusqu'à 200 % de la BR

Prévention

Forfait médecines douces jusqu'à 120 €⁽²⁾/an
Forfait cures thermales jusqu'à 350 €/an

Aides auditives

Jusqu'à 620 €/an

EXEMPLES DE TARIFS NÉGOCIÉS PAR LA FGTA-FO Information, devis et souscription

En appelant le **01 76 24 09 80** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

En envoyant un e-mail à sante@generation-sante.fr

En remplissant un formulaire de contact sur :

cococon.fr/lp/generation-sante-fgta-fo

BR: base de remboursement de la Sécurité sociale.

⁽¹⁾ Limitée à 30 jours/an. Unités de soins de longue durée, établissements médico-sociaux et d'hébergement pour personnes âgées exclus.

⁽²⁾ En formule 4, limitées à 40 € par séance, maximum 3 par an. * Exemples de cotisations mensuelles donnés à titre indicatif, sans valeur contractuelle. Tarifs en vigueur au 01/01/2024 pour des assurés au Régime Général.

Âge	Santé 1		Santé 2		Santé 3		Santé 4	
	Seul	Couple	Seul	Couple	Seul	Couple	Seul	Couple
55 ans	45,99 €	89,15 €	60,92 €	118,25 €	74,60 €	144,94 €	105,65 €	205,48 €
60 ans	49,73 €	96,42 €	68,05 €	132,16 €	82,71 €	160,74 €	111,00 €	215,90 €
65 ans	55,39 €	107,48 €	77,54 €	150,67 €	94,04 €	182,84 €	126,91 €	246,94 €
70 ans	62,96 €	122,21 €	89,97 €	174,89 €	109,24 €	212,47 €	148,77 €	289,56 €



#DÉPÔT DE LISTE SANS RÉSERVES

IMPOSSIBILITÉ DE CONTESTER LE PAP

Le protocole d'accord préélectoral (PAP) est un accord conclu avec les organisations syndicales qui prévoit les modalités générales d'organisation et de déroulement des opérations électorales (C. trav., art. L. 2314-28).

Le PAP est négocié et conclu avec les syndicats dits « intéressés » (C. trav. art. L. 2314-6). L'employeur est ainsi tenu d'inviter l'ensemble des organisations syndicales remplissant les conditions pour présenter des candidats dans l'entreprise, à savoir (C. trav. art. L. 2314-5):

- les organisations syndicales légalement constituées depuis au moins deux ans, qui satisfont aux critères d'indépendance et de respect des valeurs républicaines, et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement;
- les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise ou l'établissement;
- les organisations syndicales ayant constitué une section syndicale;
- les syndicats affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel (C. trav. art. L. 2414-5).

Sauf disposition législative contraire, la validité du PAP conclu entre l'employeur et les organisations syndicales intéressées est subordonnée à sa signature par la majorité des organisations syndicales ayant participé à sa négociation, dont celles ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles ou, lorsque ces résultats ne sont pas disponibles, la majorité des organisations représentatives dans l'entreprise (C. trav., art. L. 2314-6).

Le fait qu'un syndicat n'ait pas participé à l'élaboration d'un protocole préélectoral et ne l'ait pas signé n'implique pas, à lui seul, son désaccord. La jurisprudence considère dans certains cas que l'adhésion d'un syndicat à un PAP peut être tacite.

Il a en effet été jugé à plusieurs reprises que le syndicat qui présente des candidats au premier tour des élections, sans

avoir contesté le PAP, est réputé y avoir adhéré même s'il ne l'a pas signé (Cass. soc., 20 nov. 2002, n° 01-60.605).

Les irrégularités commises dans l'organisation et le déroulement d'un scrutin (ex: absence de validité du PAP) sont une cause d'annulation des élections lorsqu'elles constituent une violation des principes généraux du droit électoral (Cass. soc. 23 juin 2010, n° 09-60335).

Dans une affaire jugée le 24 novembre 2021, un syndicat ayant signé le PAP et ayant présenté des candidats sans réserve a contesté le protocole en invoquant le non-respect d'un principe général du droit électoral.

Malgré le fait que le PAP méconnaissait des règles d'ordre public, la demande du syndicat a été déclarée irrecevable.

En effet, la Cour de cassation a considéré qu'un syndicat ayant

- soit signé le PAP,
- soit présenté des candidats sans émettre la moindre réserve,

n'est pas habilité, après proclamation des résultats, à contester le PAP, ni à demander l'annulation des élections, « quand bien même il invoquerait une méconnaissance par le protocole préélectoral de règles d'ordre public ». (Cass. soc. 20 mars 2024, n° 22-23929).

● *Chaineze Aneur, Service juridique*

#CRÉATION OU MODIFICATION D'UNE UES

TOUT SYNDICAT REPRÉSENTATIF DOIT POUVOIR PARTICIPER AUX DISCUSSIONS

Dans le cadre d'une affaire récente, la Cour d'appel considérait que l'accord négocié entre deux groupes de sociétés pour étendre une UES s'analysait en un accord interentreprises. Pour pouvoir participer aux négociations, chaque syndicat devait être représentatif à l'échelle des deux groupes d'entreprises prises dans leur ensemble. En effet, l'accord interentreprises a pour particularité d'être conclu entre des entreprises distinctes (c. trav. Art. L.2232-36).

Rappelons que les syndicats représentatifs sont ceux qui totalisent au moins 10 % des suffrages après « addition de

l'ensemble des suffrages obtenus dans les entreprises concernées lors des dernières élections précédant l'ouverture de la première réunion de négociation » (c. trav. art. L.2232-37).

La Cour de cassation a rejeté la position de la Cour d'appel et déclaré que l'accord qui reconnaît une UES ou qui en modifie le périmètre n'est pas un accord interentreprises et doit être conclu selon les règles de droit commun. Tout syndicat représentatif dans l'une des entités concernées doit pouvoir participer aux discussions (Cass. soc. 6 mars 2024, n° 22-13672).

● *Chaineze Aneur, Service juridique*

#CONGÉ DE FORMATION

L'ACCEPTATION SOUS CONDITION DU CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE ÉQUIVAUT À UN REFUS

Un congé est accordé à tout salarié, sans condition d'ancienneté, pour participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisés par des centres rattachés à des syndicats représentatifs au niveau national, soit par des instituts spécialisés (C. trav. art. L. 2145-5).

Le congé est de 12 jours ouvrés par an et par salarié (18 jours pour les animateurs de stages et sessions et pour les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales) (C. trav. art. L. 2145-7; Circ. DRT 87-11 du 3 novembre 1987, BOMT 87-25). La demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours à l'avance et préciser la date et la durée de l'absence sollicitée, ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session (C. trav. art. R. 2145-4).

L'employeur peut différer le départ en congé (arrêté du 7 mars 1986, JO du 14):

- dans les établissements de moins de 25 salariés, lorsqu'un salarié est absent au titre de ce congé;
- dans les établissements de 25 à 99 salariés, lorsque deux salariés sont simultanément absents au titre de ce congé;
- dans les établissements de plus de 99 salariés, lorsque le pourcentage de salariés simultanément absents au titre de ce congé atteint 2 %.

Les demandes à satisfaire en priorité sont celles ayant déjà fait l'objet d'un report.

Par principe, l'employeur ne peut refuser d'accorder ce congé, sauf s'il estime, après avis conforme du CSE, que l'absence du salarié pourrait entraîner des conséquences préjudiciables à la production et la bonne marche de l'entreprise (C. trav., art. L. 2145-11).

Le refus doit être notifié et motivé dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande (C. trav. art. R. 2145-5).

En cas de différend, le refus peut être directement contesté devant le



bureau de jugement du conseil des prud'hommes, qui statue en dernier ressort, selon la procédure accélérée au fond (C. trav., art. R. 2145-5).

Dans un arrêt du 31 janvier 2024, s'est posée la question de savoir si le fait que l'employeur ait posé une condition préalable au départ en congé pouvait permettre au salarié de la contester en saisissant le conseil de prud'hommes dans le cadre de cette procédure spécifique.

L'arrêt répond positivement **puisque cette condition préalable équivaut à une décision de refus de l'employeur**. L'employeur avait accepté le congé demandé, mais seulement sous réserve de pouvoir constater, avant le départ en formation, que la salariée était vaccinée contre la Covid-19. Soutenant qu'il s'agissait d'une condition injustifiée à l'obtention du congé, la salariée a saisi le bureau de jugement du conseil

de prud'hommes selon la procédure accélérée au fond, conformément à ce que prévoit le Code du travail en cas de contestation d'un refus.

Celui-ci avait néanmoins jugé la demande irrecevable au motif que l'employeur n'avait pas, en soi, refusé le congé, de sorte que la salariée ne pouvait user de la procédure prévue par le Code du travail et devait saisir le bureau de conciliation.

La Cour de cassation censure cette analyse considérant pour sa part que « **cette acceptation sous condition équivaut à un refus au sens des articles L. 2145-11 et R. 2145-5 du Code du travail** ». Les juges du fond ne pouvaient donc déclarer la demande irrecevable en se prévalant de l'acceptation de l'employeur. (Cass. soc., 31 janv. 2024, n° 22-19.822).

● *Chaineze Aneur, Service juridique*

#LES JEUX OLYMPIQUES À PARIS

**UN ENJEU SOCIAL,
MAIS AUSSI PROFESSIONNEL!**

À l'approche des Jeux Olympiques de Paris 2024, les secteurs du tourisme, de l'hébergement, des restaurations, de la grande distribution et bien d'autres sont confrontés à des défis importants en termes de conditions de travail. Depuis des mois, on entend que ces jeux seront une réussite pour les sportifs, pour les clients et pour l'image du pays. Mais qu'en est-il pour les salariés ?

La réussite des Jeux passera indéniablement par une réussite sociale. C'est une occasion donnée aux professionnels de certains secteurs en mal d'attractivité de se montrer à la hauteur de cet enjeu majeur. La FGTA-FO s'oppose fermement à la remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs, en termes de mobilité, de droit aux congés et de temps de travail. Plusieurs professionnels des secteurs du tourisme disent ne pas avoir encore trouvé à ce jour l'ensemble de leurs équipes pour cette période. Ainsi, bon nombre de salariés des HCR et de la grande distribution ont appris qu'ils ne pourraient pas prendre de congés payés cet été. Face à des difficultés de recrutement récurrentes, la FGTA craint que l'on sollicite plus que de raison les équipes en place. Or la FGTA-FO rappelle que l'importance de l'enjeu économique lié aux Jeux olympiques n'est pas un blanc-seing à enfreindre les dispositions réglementaires ou conventionnelles. Elle appelle à anticiper et mieux organiser le temps de travail afin de préserver la santé de tous les salariés. La forte affluence sur de longues périodes, associée au stress et aux fortes chaleurs prévisibles, risque de dissuader bon nombre de salariés. Or l'un des défis consistera à garder une grande partie d'entre eux bien après les Jeux pour faire face au déficit de recrutement chronique des secteurs du tourisme et notamment des HCR.

RÉUSSIR L'INTÉGRATION DE NOUVEAUX SALARIÉS

Des solutions de transports devront également être trouvées pour les salariés. Ceux des magasins alimentaires de proximité mais aussi des supermarchés et hypermarchés seront

contraints de travailler la nuit pour assurer les livraisons et les réceptions de marchandises. Les salariés non véhiculés devront se rendre sur leur lieu de travail même s'il n'y a pas de transports en commun.

Dans la branche du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire, la FGTA-FO a revendiqué le versement d'une prime dans les enseignes où les salariés verront leurs conditions de travail chamboulées par la manifestation sportive (travail en équipe volante, horaires et repos modifiés, modification des dates de congés payés, surcroît d'activité en effectif restreint...).

Depuis des mois, la FGTA-FO n'a pas ménagé ses efforts afin de favoriser la mise en œuvre de formations adaptées à plusieurs publics en vue de permettre de pourvoir à des postes dans les secteurs du tourisme. Elle s'est aussi opposée à tous les dispositifs de stages en entreprise, immersions et découvertes sur toute la période de l'été et plus précisément des jeux.

Le nombre de postes à pourvoir, en lien avec les Jeux olympiques, est estimé à plus de 65 000 pour les seuls secteurs des restaurations. Il apparaît essentiel de réussir l'intégration de ces nouveaux salariés, de correctement les positionner sur la nouvelle grille de classification des HCR en adéquation avec leurs qualifications, postes et diplômes. Enfin, la FGTA-FO



revendique que ces salariés qui devront, pour certains d'entre eux, consentir à de lourds sacrifices soient rémunérés en conséquence.

Un management bienveillant, un strict respect des règles, des conditions de travail dignes et une rémunération à la hauteur représentent les clés de la réussite de cet enjeu économique majeur.

La FGTA-FO se tiendra bien évidemment aux côtés de tous les salariés de ses secteurs professionnels concernés qui feront valoir leurs droits durant cette période.

● Angélique Bruneau, Secrétaire générale adjointe
Thierry Boukarabila, Chargé de mission

**L'Art de la Viande**

GRUPE BIGARD - Z.I. de Kergostiou - CS 70053 - 29393 QUIMPERLÉ CEDEX

Tél. : 02 98 06 24 24 - www.bigard.fr

**Santé et Prévoyance,
Action sociale et Services,**
nous avons tant à partager



**Votre protection sociale,
c'est notre métier !**